

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 08 FEVRIER 2023

12- Objet : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE FAUCHAGE DES VOIES INTERCOMMUNALES : MARCHÉ DE TRAVAUX SUR 4 ANS (1 an reconductible 3 fois) n° TVX_2023_01.

N° Ordre : DE-011-2023

Rapporteur : Francis Malisani, vice-président à la voirie.

Nomenclature : 1.1.1 marchés publics - travaux

L'an deux mille vingt-trois, le 08 février à 19h30, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Bruch, après convocation du 1er février 2023, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (38) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : M. Michel DAUNES
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante
Espiens : M. Serge LARROCHE
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fieux : M. Joël AREVALILLO
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : -
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIERS
Le Frechou : M. Pierre REAU, suppléant
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jean-Michel MANABERA
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : -
Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et MM Serge ARNAUNE, Hugues DAVID et Nicolas LACOMBE
Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : -
Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (13) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Buzet-sur-Baise : Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIE
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA à M. Lionel LABARTHE
Mézin : M. Jacques LAMBERT à Mme Dominique BOTTEON
Montesquieu : M. Alain POLO à M. Ludovic BIASOTTO
Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Hugues DAVID, Mme Ana-Paula BES à M. Serge ARNAUNE, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à Mme Stéphanie GARBAY et M. Frédéric SANCHEZ à Mme Michelle AUTIPOUT, M. Patrice DUFAU à M. Nicolas LACOMBE, M. Marc GELLY à Mme Edith BUSQUET, M. Patrick GOLFIER à Mme Evelyne CASEROTTO
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE à M. Alain LORENZELLI

Membre absent excusé (4) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID
Lavardac : M. Georges BARBARA
Le Frechou : M. André APPARITIO, suppléé par M. Pierre REAU
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (0) :

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 38

Votants : 51

Absents : 17

- Dont « pour » : 51

- Dont suppléés : 3

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 13

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Voirie – Création, aménagement et entretien de la voirie déclarée d'intérêt communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie en date du 13/10/2022, au cours de laquelle la non reconduction du marché de fauchage TVX_2021_01 a été évoquée,

Vu le courrier de non reconduction du marché TVX_2021_01 Travaux de fauchage des voies intercommunales envoyé aux entreprises titulaires en date du 17/11/2022,

Considérant que le marché TVX_2021_01 Travaux de fauchage des voies intercommunales n'est plus adapté aux besoins d'Albret Communauté

Considérant que, dans le cadre de la compétence voirie, Albret Communauté doit entretenir les accotements et les talus pour des raisons de sécurité,

Considérant que ces travaux ne peuvent être réalisés en régie par Albret Communauté,

Exposé des motifs :

Suite à la non reconduction du marché TVX_2021_01, il est convenu de lancer une nouvelle consultation pour les travaux de fauchage des voies de compétence intercommunale.

Le montant estimatif des travaux étant supérieur à 215 000 € HT, il est nécessaire de délibérer pour autoriser le Président à lancer une consultation pour un marché de travaux en procédure adaptée sur une durée totale de 4 ans, soit 1 an renouvelable 3 fois.

Le nouveau marché n° TVX_2023_01 se décompose en 3 lots comme suit :

- Lot 1 : Fauchage des voies intercommunales du pôle de Mézin, pour un montant estimatif annuel de 96 000 € HT, soit 115 200 € TTC.
- Lot 2 : Fauchage des voies intercommunales du pôle de Francescas, pour un montant estimatif annuel de 80 000 € HT, soit 96 000 € TTC.
- Lot 3 : Fauchage des voies intercommunales du pôle de Vianne, pour un montant estimatif annuel de 90 000 € HT, soit 108 000 € TTC.

Dans le lot 2, la consultation prévoit une Co-Maîtrise d'ouvrage avec la commune de Nérac, pour les chemins calcaires de compétence communale, par le biais d'une convention qui doit être signée par les deux parties.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

► **D'autoriser** le Président à lancer une consultation, pour un marché de travaux, sur une durée de 4 ans (1 an renouvelable 3 fois), pour le fauchage des voies intercommunales,

► **D'autoriser le Président à mener la procédure (y compris attribution) et à signer l'ensemble des documents relatifs au marché TVX_2023_01 et à en assurer toute l'exécution,**

► **D'autoriser le Président à signer la convention de Co-Maîtrise d'ouvrage avec la mairie de Nérac,**

► **D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023 et suivants.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

Publication le : 15 FEV. 2023

